



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026/099

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
37
1
4

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Programme culturel 2026

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la CCAA exerce la compétence « accompagnement à la diffusion artistique, par le soutien aux associations, ciblées par le schéma culturel intercommunal, présentant un programme culturel annuel bénéficiant du dispositif d'aides de la Région Occitanie ou éligibles aux crédits de l'Union Européenne ».

Ce projet de programme culturel a pour but de favoriser l'accès aux habitants et aux jeunes du territoire, aux activités culturelles (musique, théâtre, festivals...) et de proposer une offre artistique et culturelle pluridisciplinaire et durable. La CCAA soutient les acteurs et les associations qui visent à pérenniser les activités culturelles par l'achat de prestations culturelles.

De plus, le conseil communautaire a délibéré favorablement le 27 avril 2026 pour reconduire une enveloppe globale de 26 500 € concernant l'aide à la diffusion artistique.

Au regard de ces critères définis dans le cadre du schéma des demandes déposées, la commission Loisirs, Culture, Tourisme réunie le 8 juillet 2026, propose d'attribuer les montants ci-dessous :

- COMITE DE LA FETE DES FLEURS : 5 000 €
- ACADEMIE MEDIEVALE ET POPULAIRE DE TERMES : 4 000 €
- ASSOCIATION SPIRALE : 8 500 €
- SWING MANOUCHE : 4 500 €
- LES ATTRACTEURS ETRANGES (Festival Les moissons d'été) : 3 500 €

Soit un total de : 25 500 €.

Une nouvelle demande a été déposée par SALSA CAMPO, il est proposé de leur attribuer une aide financière de :

- SALSA CAMPO : 1 000 €

Soit un total de : 26 500 €.

Aussi, une demande de subvention va être déposée auprès du Pays Val d'Adour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (37 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention).

- D'attribuer les montants aux différentes associations citées ci-dessus, sous réserve que la manifestation ait lieu et que les dossiers comportent toutes les pièces justificatives demandées.
- D'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention auprès du Pays Val d'Adour et à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 10 septembre 2026
et sa publication le 10 septembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSONS